

Les renseignements recueillis dans ce formulaire sont nécessaires pour traiter votre demande. Les renseignements confidentiels le demeureront sauf dans la mesure prévue par les lois administrées par la Commission des transports du Québec. La communication de renseignements à un autre organisme public, s'il y a lieu, ainsi que l'utilisation de ceux-ci à des fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification est strictement encadrée par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

IMPORTANT :

- La section « [Documents exigés](#) » vous renseigne sur les documents que vous devez joindre à votre demande, le cas échéant.
- À noter qu'une personne à qui la Commission accorde le statut d'intervenant en opposition devient une partie à la demande. Son nom sera publié à ce titre dans le service en ligne « [Dossier d'une entreprise ou d'un individu](#) » de notre site Internet.
- Un citoyen qui désire transmettre ses observations constatées dans le cadre d'un affichage dans un autobus ou sur le site Web d'un transporteur doit remplir le formulaire [CTQ-392 Observations dans le cadre d'un affichage dans un autobus ou sur un site Web d'un transporteur](#).

1 – Identification du demandeur

Entreprise

Nom de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Individu

Nom

Prénom

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Coordonnées du demandeur*

Numéro

Rue

App., bureau, local

Case postale

Route rurale

Succursale

Information supplémentaire

Ville, village ou municipalité

Province ou État

Code postal

Ind. rég. Téléphone

Poste

Ind. rég. Cellulaire

Ind. rég. Télécopieur

Courriel

* La Commission privilégie l'utilisation du courriel pour la transmission des correspondances. En l'absence d'un courriel, les correspondances sont transmises par télécopieur ou par la poste. Vous devez aviser la Commission de tout changement dans les meilleurs délais.

2 – Description de l'intervention

A- Écrire le numéro de la demande visée par votre intervention :

B- Expliquer les motifs qui justifient votre intervention ainsi que le ou les permis concernés par celle-ci :

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe, identifier la section et numéroter les pages s'il y a lieu.

3 – Déclaration et signature du demandeur

Je déclare que tous les renseignements fournis sont vrais et exacts.

Nom (en majuscules)

Signature

Année

Mois

Jour

Fausse déclaration

Quiconque fait une fausse déclaration ou fournit de faux renseignements commet une infraction et est passible, en plus des frais, des peines prévues par la loi et d'une sanction par la Commission.

Documents exigés

Preuve de notification de votre intervention au demandeur (exemples : copie du courriel, preuve de l'envoi postal).

Exemptions : La preuve de notification n'est pas requise pour :

- les sociétés de transport en commun
- les municipalités, municipalité régionale de comté (MRC) et régies intermunicipales (sauf en cas de suppression de services, le document est requis)

Tarif

Afin de déterminer le paiement que vous devez joindre à votre demande, veuillez consulter la « [Liste des tarifs](#) » (CTQ-343) à la ligne « Intervention pour s'opposer ou appuyer une demande » disponible sur notre site Internet. Les modes de paiement possibles y sont également mentionnés.

Exemptions : Le paiement n'est pas requis pour :

- les sociétés de transport en commun
- les municipalités, municipalité régionale de comté (MRC) et régies intermunicipales (sauf en cas de suppression de services, le paiement est requis)

Tarif supplémentaire pour un formulaire transmis 20 jours après la date de publication de la demande :

Si votre formulaire est transmis après le délai de publication de la demande dans laquelle vous souhaitez intervenir (plus de 20 jours), il est nécessaire d'ajouter à votre paiement le tarif d'une demande accessoire afin d'être relevé de votre défaut.

Transmission de la demande

Faites parvenir le formulaire accompagné des documents exigés et de votre paiement, le cas échéant, en utilisant l'une des façons suivantes :

Par courriel sécurisé : www.ctq.gouv.qc.ca/nous-joindre

Par télécopieur : 514 873-4720 ou 418 644-8034

Par la poste : Joindre le paiement à votre envoi à l'adresse suivante :

Commission des transports du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5

Pour nous joindre

Site Internet : www.ctq.gouv.qc.ca

Par téléphone : Région de Montréal : 514 873-6424
Ailleurs : 1 888 461-2433